

Conseil Municipal du 2 juillet 2024

Le deux juillet deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Monique PILLUT-BOISSIERE, Hervé GOUBERT, Eléonore FAWOUBO, Christine LE NAOUR, Alexandra AZZOPARDI, Robert LAFITE, Maxime TROMPIER, Gilles HATREL, Lucie BLANCHARD, Vincent DECORDE

Étaient excusés : Jean-Michel MAZIER a donné pouvoir à Sylvaine SANTO, Eva GIGAN a donné pouvoir à Hervé GOUBERT, Stéphanie BRUN a donné pouvoir à Monique PILLUT-BOISSIERE

Secrétaire de séance : Monique PILLUT-BOISSIERE

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 14 mai 2024

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 14 mai 2024.

B- Communications diverses :

Informations :

- Horaires d'été de l'accueil mairie-poste : du 15 juillet au 24 août les mardis et jeudis de 15h à 18h
- Travaux d'amélioration énergétique des logements de l'immeuble de l'Orme par Logéal Immobilière :
 - Installation d'une ventilation mécanique contrôlée
 - Installation d'une pompe à chaleur
 - Remplacement des radiateurs
 - Changement des portes et embellissement
 - Eclairage et embellissement des communs
 - Isolation par l'extérieur

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO :

Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population.

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, (le cas échéant)

Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités, (le cas échéant)

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2025 les opérations de recensement de la population.

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement,

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : Désignation du coordonnateur.

- Madame le Maire désigne un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2025.

L'intéressé(e) désigné(e) bénéficiera pour l'exercice de cette activité :

- d'heures complémentaires si besoin,
- d'un montant forfaitaire pour chaque séance de formation.

Article 2 : Inscription au budget.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Article 3 : Exécution.

Charge, la Secrétaire générale de la mise en œuvre de la présente décision.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°2 - Sylvaine SANTO :

Modification des tarifs de location de salles communales

Madame le Maire propose au Conseil municipal de fixer les différents tarifs de location de salles communales. Il est précisé que les locations retenues avant la délibération restent sur l'ancien tarif.

TARIFS DE LOCATION POUR LES RONCHEROLLAIS	
	Tarifs 2024
LOCATION SALLES « LA PEPINIERE »	
Salle de réunion (week-end avec vaisselle de 70 couverts, tables, chaises, cuisine avec four, plaques de cuisson, lave-vaisselle et armoire froide)	578 €
Salle de réunion *(vendredi avec vaisselle de 70 couverts, tables, chaises, cuisine avec four, plaques de cuisson, lave-vaisselle et armoire froide)	326 €
Salle de réunion (samedi, jours fériés et veille de jours fériés avec vaisselle de 70 couverts, tables, chaises, cuisine avec four, plaques de cuisson, lave-vaisselle et armoire froide)	389 €

Salle de réunion (dimanche avec vaisselle de 70 couverts, tables, chaises, cuisine avec four, plaques de cuisson, lave-vaisselle et armoire froide)	389 €
Salle des sports	Pas de location
Petite salle de réunion	Pas de location
Salle de réunion location de courte durée en journée du lundi au jeudi	242 €
LOCATION SALLE « La Grange »	Tarifs 2024
Salle de location de courte durée en journée du lundi au jeudi	142 €
LOCATION DE PRET DE MATERIELS	Tarifs 2024
Vaisselle 70 couverts	Pas de location
Tranche 10 couverts supplémentaires	Pas de location
Verre vin d'honneur	Pas de location
Chaise (l'unité)	1.00 €
Plateau et tréteau (l'unité)	2.20 €
* En cas de location le vendredi et le samedi, le tarif week-end sera appliqué •	
LOCATION SALLES « LA PEPINIERE » Hors commune	Tarifs 2024
Salle de réunion (week-end avec vaisselle de 70 couverts, tables, chaises, cuisine avec four, plaques de cuisson, lave-vaisselle et armoire froide)	760 €
Salle de réunion * (vendredi avec vaisselle de 70 couverts, tables, chaises, cuisine avec four, plaques de cuisson, lave-vaisselle et armoire froide)	452 €
Salle de réunion (samedi, jours fériés et veille de jours fériés avec vaisselle de 70 couverts, tables, chaises, cuisine avec four, plaques de cuisson, lave-vaisselle et armoire froide)	510 €
Salle de réunion (dimanche avec vaisselle de 70 couverts, tables, chaises, cuisine avec four, plaques de cuisson, lave-vaisselle et armoire froide)	510 €
Salle des sports	Pas de location
Petite salle de réunion	Pas de location
Salle de réunion location de courte durée en journée du lundi au jeudi	320 €
Salle « La Grange » de courte durée en journée du lundi au jeudi	189 €

Le montant de la caution est fixé à 300 €.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - Sylvaine SANTO :

Ligne de trésorerie - végétalisation de la cour des écoles

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de végétalisation de la cour des écoles, et la construction d'un préau débutent à partir du 8 juillet 2024 et propose de mettre en place une ligne de trésorerie afin de faire face à des décalages ponctuels de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Mme Maire et après avoir délibéré décide :

- **De contracter** auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine une ligne de trésorerie annuelle d'un montant de 200 000 €, utilisable par tirages, pour couvrir les besoins de trésorerie ponctuels pour la commune de RONCHEROLLES LE VIVIER.

Les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie sont rappelées ci-dessous. :

Montant de la ligne de trésorerie	200 000 €
Taux variable sur index :	Euribor 1 mois moyenne, flooré à 0%
Marge :	0.95 %
Périodicité de la facturation des intérêts :	Mensuelle, intérêts calculés à terme échu
Montant minimum des tirages :	15 000€
Commission d'engagement :	0.10% soit 200 €
Commission de non -utilisation :	0.00%
Frais de dossier :	100 €

- **Confère** en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme le Maire de la commune de RONCHEROLLES LE VIVIER pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 - Sylvaine SANTO :

Emprunt - végétalisation de la cour des écoles

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal. le programme d'investissements de l'exercice : 2024

Objet des investissements : Végétalisation de la cour des écoles et construction d'un préau

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant	411 455.04 €
Montant TVA	82 291.00 €

Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme	200 000 €
Préfinancement du FCTVA	67 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Mme Maire et après avoir délibéré :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen / long terme » d'un montant de 200 000 € dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt	200 000 €
Taux actuel :	4.03 %
Durée du crédit	15 ans
Modalités de remboursement	trimestriel
Type d'échéance :	échéances constantes
Frais de dossier :	200 €

- Décide de recourir à un financement Court Terme pour le préfinancement du FCTVA :

Montant :	67 000€
Taux :	3.85 %
Durée :	2 années
Périodicité des intérêts :	trimestriel
Avec paiement du capital in fine.	
Frais de dossier :	100 €

- Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :

- D'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- De rembourser l'emprunt à court terme dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement aux contrats.

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme le Maire de la commune de RONCHE-ROLLES LE VIVIER pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°5 - Sylvaine SANTO :

Décision modificative n°1

Madame le Maire explique que suite au courrier de la préfecture, indiquant « bien que le budget primitif présente un équilibre au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement, celui-ci présente des ressources propres insuffisantes pour assurer les dépenses à couvrir en investissement.

Il est donc nécessaire de rétablir des ajustements budgétaires.

Chapitre 011 :

60612 : - 15 000 €

615231 : - 15 000 €

Chapitre 012 :

6411 : - 2556.51 €

023 « virement à la section d'investissement » : + 32 556.51 €

021 « virement à la section de fonctionnement » : + 32 556.51 €

OP99/2131 : + 93 929.16 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°6 - Monique BOISSIERE :

Avenant au marché de prestation de service pour le restaurant scolaire

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché de prestation de services pour le restaurant scolaire arrivant à expiration le 31 août 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer l'avenant n°1 de prolongation d'un an à compter du 1^{er} septembre 2024, au marché public avec l'entreprise CON-VIVIO, 13 allée Théodore Monod, 76160 Saint-Martin-du-Vivier.

La dépense est prévue au budget de la commune.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de Madame Stéphanie BRUN

Interventions des conseillers municipaux :

Monique PILLUT-BOISSIERE remercie au nom de tout le Conseil municipal, l'équipe de l'accueil périscolaire pour ce beau spectacle de fin d'année.

Elle souhaite aussi remercier les bénévoles de la bibliothèque pour l'organisation du prix des Emouquets et du prix des Hirondelles.

Madame le Maire et Monique PILLUT-BOISSIERE ont remis les calculettes aux dix CM2. Cette action sera pérennisée.

Une famille d'un collégien remercie le Conseil municipal pour la contribution de la commune au voyage scolaire.

Prévision des élèves pour la rentrée :

Maternelle :

- Deux tout petits
- Douze petits
- Dix-huit moyens
- Douze grands

Elémentaire :

- Seize CP
- Douze CE1
- Dix-huit CE2
- Quatorze CM1
- Sept CM2

Dates à retenir :

Mercredi 3 juillet : 18h à Préaux, bilan mai à vélo 2024 et réflexion pour l'édition 2025

Jeudi 4 juillet : 17h30 à La Grange, restitution par les étudiants stagiaires des résultats du travail sur les mares

Dimanche 7 juillet : 8h-18h en mairie, 2^e tour des élections législatives

Lundi 8 juillet : début des travaux de végétalisation et d'aménagement de la cour des écoles

Jeudi 11 juillet : 18h au verger partagé, réunion de fin de saison de la Commission environnement

Lundi 15 juillet : 10h30 en mairie, réunion avec le Pôle de Proximité Plateaux Robec pour le projet rue de Bimare

Samedi 10 août : 14h30 en mairie, mariage

Samedi 24 août : 15h en mairie, mariage

Vendredi 30 août : 10h en mairie, pot de rentrée agents/élus

Week-end du 31 août : distribution du journal municipal Les Ronches

Lundi 2 septembre : rentrée scolaire

Mercredi 4 septembre : 18h30 en mairie, réunion de la Commission environnement

Vendredi 6 septembre : 18h30 en mairie, accueil des nouveaux habitants

Samedi 7 septembre : 16h à La Pépinière, forum des associations

Mardi 10 septembre : 18h30 en mairie, réunion de la Commission friche Bimare

Samedi 14 septembre : marché des producteurs organisé par l'épicerie Les Ronches

Mardi 17 septembre : 19h en mairie, Conseil municipal suivi d'un Bureau municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.